

# LE CLUB PERFECT 10 2026

FAQ POUR LES PARTENAIRES DE MARCHÉ EN  
BELGIQUE

*\*Les FAQ sont susceptibles d'être modifiées*

*1<sup>er</sup> mai 2026*

**Q : QU'EST-CE QUE LE CLUB PERFECT 10 ?**

R : Le Club Perfect 10 est un club exclusif auquel vous pouvez adhérer chaque année en inscrivant et en promouvant de nouveaux Partenaires de Marché.

**Q : QUELLE EST LA PÉRIODE DE QUALIFICATION POUR LE CLUB PERFECT 10 2026 ?**

A : 1<sup>er</sup> janvier - 31 décembre 2026 à 23h59 CET.

**Q : QUI PEUT PRÉTENDRE AU CLUB DES PERFECT 10 2026 ?**

R : Tous les Partenaires de Marché des États-Unis, du Canada, du Mexique, du Panama, de la République Dominicaine, du Royaume-Uni, de l'Irlande, de la Pologne, de l'Espagne, de la Lituanie, de la France, de la Belgique, d'Allemagne, d'Autriche, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande peuvent participer.

**Q : COMMENT SE QUALIFIER POUR LE CLUB DES PERFECT 10 2026 ?**

R : Vous devez avoir réalisé les **DEUX** activités suivantes entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2026 à 23h59. CET.

1. Parrainez personnellement au moins 10 nouveaux Partenaires de Marché admissibles.
2. Promouvoir un ou plusieurs de ces 10 **nouveaux** Partenaires de Marché qualifiés au sein du programme MMP.

**Q : QUI EST CONSIDÉRÉ COMME ÉTANT UN NOUVEAU PARTENAIRE DE MARCHÉ ADMISSIBLE ?**

R : Un nouveau Partenaire de Marché qualifié est un Partenaire de Marché que vous avez personnellement parrainé entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2026 et qui s'inscrit avec un pack de produits ou atteint 200 VP au cours de ses 30 premiers jours.

**Q : QUI COMPTE COMME NOUVEAU PARTENAIRE DE MARCHÉ PERSONNELLEMENT PARRAINÉ AYANT ATTEINT LE RANG DE MMP ?**

R : Tout Partenaire de Marché qualifié que vous avez personnellement parrainé le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et qui fait la promotion du MMP pour la première fois avant le 31 décembre 2026 à 23h59. CET.

**Q : QUELS SONT LES AVANTAGES DE L'ADHÉSION AU CLUB PERFECT 10 2026 ?**

R : Les avantages sont les suivants :

- 900 € crédit produit MONAT (divisé également par 3 codes de coupons)
- Des avantages exclusifs lors des événements
- De la reconnaissance spéciale
- Cadeaux exclusifs pour ceux qui atteignent le Perfect 10 au cours des 6 premiers mois de l'année !\*

*\*Les cadeaux exclusifs seront attribués en fonction du mois d'atteinte, selon les conditions précisées dans la FAQ.*

**INCENTIVE DE MAI :**

**Nouveaux membres du Perfect 10 Club en avril:** Recevez une carte cadeau MONAT Gear de 150 \$ US

**Q : Comment saurai-je si j'ai gagné la carte cadeau ?**

R : Un email sera envoyé à tous les bénéficiaires après le 15 JUIN 2026.

**Q : Quand recevrai-je ma carte cadeau ?**

R : Les cartes cadeaux digitales seront envoyées à partir de la dernière semaine de juin.

**Q : QUELLE EST LA DURÉE DE MON ADHÉSION AU PERFECT 10 CLUB 2026 ?**

R : Une fois que vous aurez rempli les conditions d'adhésion au Club Perfect 10 2026, vous conserverez votre statut de membre pour les mois restants de l'année 2026, ainsi que pour toute l'année 2027.

**Q : QUE DOIS-JE FAIRE POUR RESTER MEMBRE DU CLUB PERFECT 10 APRÈS 2026 ?**

R : Vous devez inscrire au moins 10 nouveaux Partenaires de Marché admissibles et en promouvoir un au titre de MMP sur une base annuelle. Votre "compteur" sera remis à zéro le 1er janvier 2027 à minuit chaque année.

**Q : ET SI UN DE MES NOUVEAUX PARTENAIRES DE MARCHÉ ADMISSIBLES OU MON NOUVEAU MMP RETOURNE SA COMMANDE OU ANNULE SON COMPTE ?**

R : MONAT se réserve le droit de retirer l'adhésion au Club Perfect 10 jusqu'à ce que vous ayez de nouveau satisfait aux exigences de qualification.

**Q : Y AURA-T-IL UN OUTIL DE SUIVI ?**

R : Oui, un suivi sera disponible dans votre Back Office.

**Q : COMMENT PUIS-JE RÉCUPÉRER MON CRÉDIT PRODUIT DE 900 € ?**

R : Une fois que vous vous êtes officiellement qualifié pour le Club (après les commissions du mois suivant), vous recevrez un e-mail contenant 3 codes de réduction de 300 € chacun. Chaque code peut seulement être utilisé une fois. Les codes ne peuvent pas être utilisés pour les soldes éclair ou les commandes Flexship.

**Q : EST-CE QUE LE VP ET LE VC S'APPLIQUERONT À LA COMMANDE POUR LAQUELLE LE BON D'ACHAT EST UTILISÉ ?**

R : Non, le VP et le VC ne s'appliquent pas au montant déduit de la commande.

**Q : LES COUPONS PEUVENT-ILS ÊTRE UTILISÉS POUR LES SOLDES ÉCLAIR OU D'AUTRES OFFRES PROMOTIONNELLES ?**

R : Non, les codes de coupon ne peuvent pas être utilisés pour un solde éclair, les outils chauffants ou les échantillons, ni être combinés à un autre bon d'achat.

**Q : Y A-T-IL UN MONTANT MINIMUM REQUIS POUR UTILISER LE BON D'ACHAT ?**

R : Oui. Un achat minimum de 305 € est requis pour que le code de réduction soit appliqué.

**Q : Y A-T-IL UNE DATE D'EXPIRATION POUR MON COUPON ?**

R : Oui. Tous les coupons expireront le 31 décembre 2027.

*\* Veuillez noter que les exigences de qualification sont sujettes à un examen de conformité pour prévenir l'achat de primes et la manipulation des promotions. L'achat de primes inclut : (a) l'inscription de personnes ou d'entités à l'insu ou sans l'exécution d'un formulaire de demande et d'une Entente de partenaire de marché indépendant par ces personnes ou entités; (b) l'inscription frauduleuse d'une personne ou d'une entité en tant que partenaire de marché; (c) « l'empilage », qui correspond au placement spécifique d'un client VIP ou d'un partenaire de marché individuel sous une personne au sein de votre lignée descendante autre que la personne qui lui a présenté MONAT, afin de vous rendre admissible ou rendre une autre personne admissible à une promotion, un incitatif, un prix, une commission ou une prime; (d) l'inscription ou la tentative d'inscription de personnes ou d'entités inexistantes en tant que partenaires de marché; (e) l'achat de produits MONAT pour le compte d'un autre partenaire de marché ou sous le numéro d'identification d'un autre partenaire de marché pour avoir droit à des commissions ou*

*des primes; (f) l'achat de quantités excessives de produits MONAT qui ne peuvent pas raisonnablement être utilisés ou revendus dans un mois; et (g) tout autre mécanisme ou artifice pour se qualifier pour une promotion, un incitatif, un prix, une commission ou une prime qui n'est pas généré par des achats de produits de bonne foi par les consommateurs finaux. Tout achat ou inscription qui ne respecte pas les politiques et procédures de MONAT sera inadmissible et les primes ne seront pas payées. De plus, toute violation des politiques et procédures de MONAT peut rendre un Partenaire de Marché inéligible à participer au programme et peut résulter en d'autres actions de conformité sur le compte du Partenaire de Marché, incluant et jusqu'à la suspension ou la résiliation du compte.*